

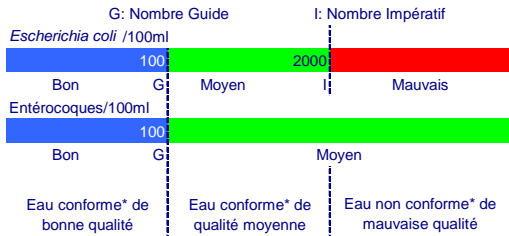

# SOMMAIRE

- Fiche 1** ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE
- Fiche 2** BILAN DE LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE 2012
- Fiche 3** BILAN DE LA CAMPAGNE 2012  
SIMULATIONS DE CLASSEMENTS SELON LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2006/7/CE  
DU 15/02/2006
- Fiche 4** LES PROFILS DE VULNERABILITE DANS LA MANCHE
- Fiche 5** L'INFORMATION DU PUBLIC
- Fiche 6** LES PREMIERS RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2013
- Fiche 7** LES ACTEURS DE LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES EAUX LITTORALES
- Fiche 8** LES MODALITES D'ACTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAYSES DE  
LA MANCHE



# FICHE 1

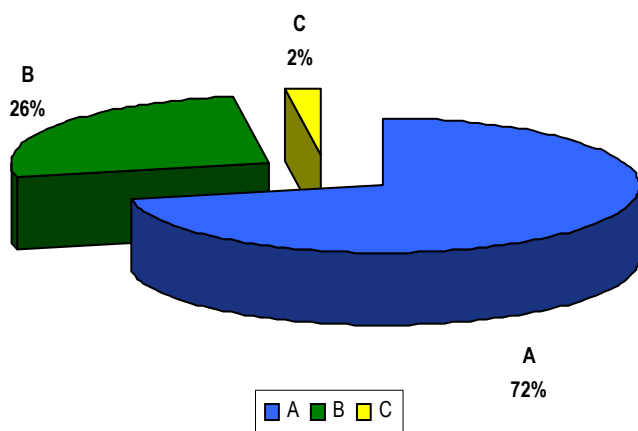
## Organisation de la surveillance

<p><b>Où ?</b></p>	<p>La surveillance s'applique aux zones de baignade fréquentées de manière régulière et où la baignade n'est pas interdite. Suite au recensement des eaux de baignade réalisé au cours de l'été 2007, en application de la nouvelle directive européenne.</p>																							
<p><b>Quand ?</b></p>	<p>Calé sur le calendrier de la saison balnéaire, à savoir entre le 15 juin et le 15 septembre pour le département de la Manche, le programme de contrôle débute par un prélèvement effectué 10 à 20 jours avant le début de saison comme le prévoit la réglementation européenne.</p> <p>La plupart des points sont échantillonnés 10 fois. Toutefois depuis 1999, près de 25 % des sites, suite à un déclassement ou en raison de leur vulnérabilité, font l'objet d'un échantillonnage renforcé (20 prélèvements) dont la commune assure, pour partie, la prise en charge financière.</p> <p>Cette augmentation de la fréquence -améliorant la caractérisation qualitative d'un site- fait partie des mesures de gestion qui s'imposent aux points non conformes depuis 1999 (circulaire DGS/DE n° 99/311 du 31 mai 1999). La grande majorité des communes ayant souscrit à cette mesure l'ont maintenu depuis.</p> <p>Enfin, il est utile de rappeler que la fréquence d'échantillonnage pratiquée pour l'ensemble des points est supérieure au minimum imposé par les obligations européennes dont le non-respect entraîne des risques réels de contentieux vis à vis des autorités françaises.</p>																							
<p><b>Comment ?</b></p>	<p><b>LES PARAMETRES MESURES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation de la qualité sur la base des paramètres microbiologiques : <i>Escherichia coli</i> et entérocoques.</li> </ul> <p><b>LES CRITERES D'INTERPRETATION</b></p> <p><b>DE 2010 A 2012 : CLASSEMENT DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE SELON LA METHODE DE LA DIRECTIVE 76/160/CE, en ne tenant compte que des résultats des paramètres <i>Escherichia coli</i> et entérocoques.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cours de saison à partir des résultats ponctuels d'analyses.</li> </ul>  <p><i>Escherichia coli</i> /100ml</p> <p>Entérocoques/100ml</p> <p><small>* Conformité à la directive CEE du 8 décembre 1975</small></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En fin de saison par une interprétation de l'ensemble des mesures qui se traduit par un classement.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="336 1917 799 2056"> <tr> <td>A</td> <td>Eau de bonne qualité</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Eau de qualité moyenne</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>Eau pouvant être momentanément polluée</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>Eau de mauvaise qualité</td> </tr> </table> <p><b>A partir de 2013 : 1ER CLASSEMENT DE LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE ETABLI SELON UNE METHODE STATISTIQUE DEFINIE PAR LA DIRECTIVE 2006/7/CE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des classements établis sur la base des résultats analytiques recueillis pendant les 4 saisons balnéaires précédentes (percentiles 95 et 90).</li> <li>Des normes de qualité différentes pour les eaux de mer et les eaux douces.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>En cours de saison à partir des résultats ponctuels d'analyses. <i>Seuils de qualité définis par l'instruction ministérielle sur la base de modalités de qualification définies par l'AFSSET (devenue ANSES)</i></li> </ul>  <p><i>Escherichia coli</i> /100ml</p> <p>Entérocoques/100ml</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En fin de saison par une interprétation des données recueillies sur les 4 dernières années qui se traduit par un classement.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="967 1845 1425 2047"> <thead> <tr> <th>Qualité /</th> <th><i>Escherichia Coli</i> /100ml</th> <th>Entérocoques /100ml</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excellente</td> <td>250*</td> <td>100*</td> </tr> <tr> <td>Bonne</td> <td>500*</td> <td>200*</td> </tr> <tr> <td>Suffisante</td> <td>500**</td> <td>185**</td> </tr> <tr> <td>Insuffisante</td> <td>&gt;500**</td> <td>&gt;185**</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>* Evaluation au 95eme percentile ** Evaluation au 90eme percentile</small></p>	A	Eau de bonne qualité	B	Eau de qualité moyenne	C	Eau pouvant être momentanément polluée	D	Eau de mauvaise qualité	Qualité /	<i>Escherichia Coli</i> /100ml	Entérocoques /100ml	Excellente	250*	100*	Bonne	500*	200*	Suffisante	500**	185**	Insuffisante	>500**	>185**
A	Eau de bonne qualité																							
B	Eau de qualité moyenne																							
C	Eau pouvant être momentanément polluée																							
D	Eau de mauvaise qualité																							
Qualité /	<i>Escherichia Coli</i> /100ml	Entérocoques /100ml																						
Excellente	250*	100*																						
Bonne	500*	200*																						
Suffisante	500**	185**																						
Insuffisante	>500**	>185**																						



## FICHE 2

### Bilan de la campagne de surveillance 2012



Qualité des eaux de baignade en mer du département de la Manche  
Répartition des classements pour la saison 2012

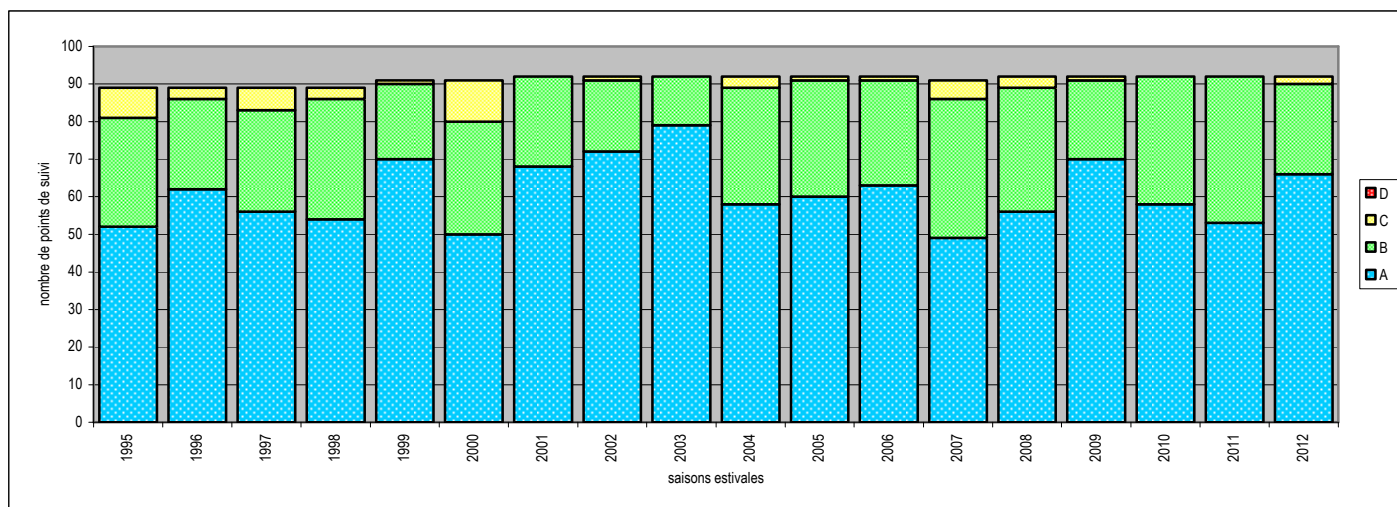
La campagne 2012 de suivi de la qualité des eaux de baignade manchoises offre un bilan mitigé. Alors qu'en 2010 et 2011, l'ensemble des plages se révélait conforme aux dispositions européennes, à l'issue de la campagne 2012 deux plages sont classées en qualité C.

- **SAINTE MARIE DU MONT** La grande Dune. Malgré quelques fluctuations, la qualité des eaux de cette plage était jusqu'alors toujours conforme aux dispositions de la directive européenne de 1975.
- **GRANVILLE** Saint Nicolas sud. La fragilité de cette plage justifie le renforcement du suivi qui est mis en

place depuis 1999. La gestion active mise en œuvre par le SMBCG (Syndicat Mixte des Bassins versants des côtiers granvillais) a permis de limiter les risques pour les usagers en restreignant l'usage en période vulnérable. Au cours de la campagne 2012 des dérives de qualité ont été enregistrées à la suite de fortes précipitations mais également en dehors des contextes à risque identifiés lors des études réalisées sur ce secteur.

Toutefois, la proportion de plages classées en qualité A (près de 72%) apparaît en 2012 très supérieure aux chiffres des 2 campagnes précédentes (63% en 2010, 58% en 2011) et s'approche des résultats 2009 - où 76% des plages se classaient dans cette catégorie supérieure – et ce, malgré des conditions météorologiques estivales peu favorables. L'historique des suivis montrait jusqu'alors une relative corrélation entre les conditions pluviométriques et la qualité microbiologique des eaux. Ainsi les saisons estivales très arrosées de 2007 et 2008 ont mis en exergue la vulnérabilité de certains sites de baignade alors que la campagne 2009, caractérisée par un été sec, enregistrait un excellent niveau de qualité des eaux marines.

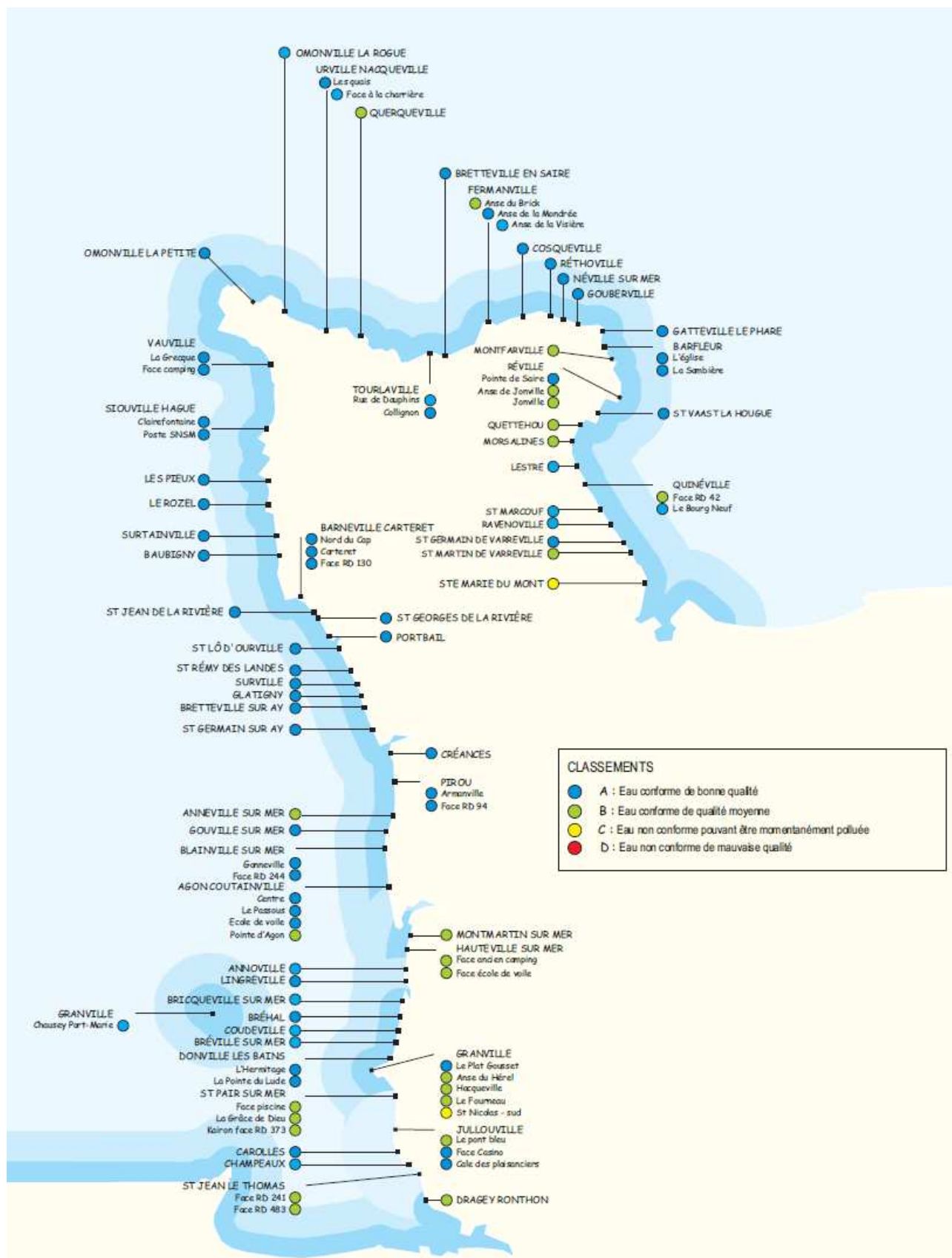
Si les fortes pluies et les marées de fortes amplitudes constituent les principaux facteurs de risque pour la qualité microbiologique des eaux de baignade en mer, on relèvera la singularité de la situation 2012 où les résultats déclassants ne sont pas reliés à ces conditions pénalisantes.



Evolution de la qualité des eaux de baignade en mer du département de la Manche entre 1995 et 2012

## FICHE 2

# Bilan de la campagne de surveillance 2012



Classements de qualité des eaux de baignade manchoises à l'issue de la campagne 2012

## FICHE 3

### BILAN DE LA CAMPAGNE 2012

#### Simulations de classements

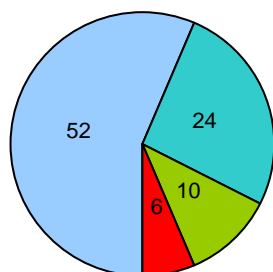
#### selon la directive européenne 2006/7/CE du 15/02/2006

L'application des critères de la nouvelle directive aux résultats des dernières saisons, aboutit à une image moins favorable du classement de la qualité des eaux de baignade manchoises par rapport à la directive de 1975 puisque des plages apparaissent de qualité insuffisante, alors que depuis 15 ans aucune plage de mauvaise qualité n'est observée. Néanmoins, au regard de l'application des dispositions de la directive 2006/7/CE, une amélioration est enregistrée à l'issue de la campagne 2012 : sur les 7 plages de qualité insuffisante en 2011, seules 2 persistent à l'issue des simulations 2012. Par ailleurs, 59 plages sont classées en qualité excellente soit 9 de plus qu'en 2011.

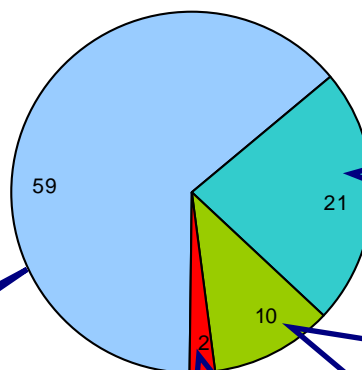
Classe de qualité/saison	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Excellente	62	62	63	62	60	51	51	58	52	50	59
Bonne	16	20	19	20	21	25	22	16	24	27	21
Suffisante	9	8	8	6	5	8	11	12	10	8	10
Insuffisante	5	2	2	4	6	7	8	6	6	7	2

Simulations de classement des eaux de baignade manchoises sur la période 2002/2012  
Répartition du nombre de plages suivant les classes de qualité

#### RAPPEL : RESULTATS DES SIMULATIONS 2011



#### RESULTATS DES SIMULATIONS 2012



**Augmentation du nombre de plages classées en qualité excellente:**  
Plus de 60% des plages suivies

**2 plages en classe de qualité insuffisante:**  
Des plages connues pour leur vulnérabilité  
 ↘ GRANVILLE Saint Nicolas sud  
 ↘ SAINT JEAN LE THOMAS Face RD 241

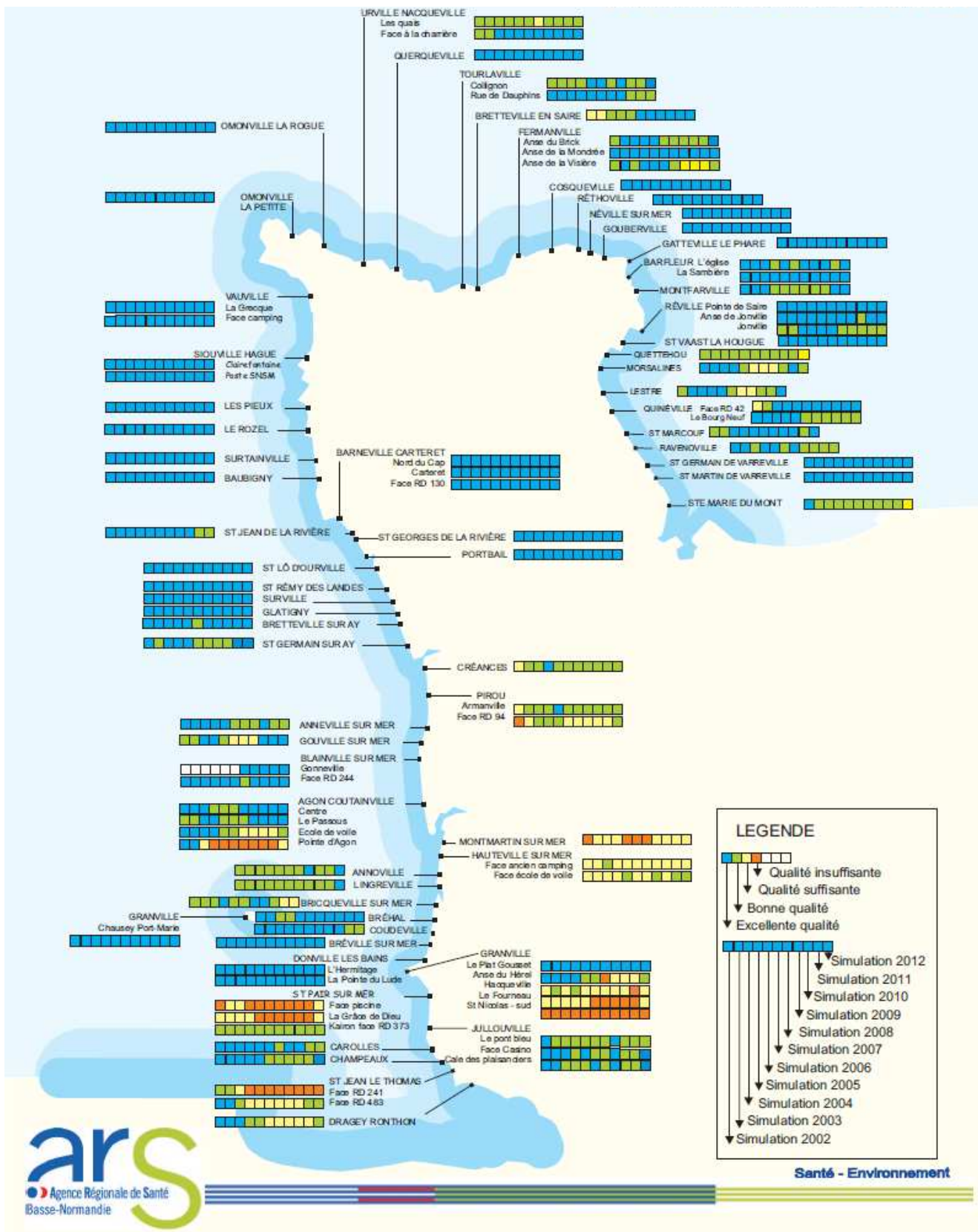
**Diminution du nombre de plages classées en bonne qualité** au profit du nombre de plages reclassées en qualité excellente

**10 plages en classe de qualité suffisante:**  
 ↘ 5 plages auparavant classées en qualité insuffisante  
 ↘ 3 plages maintenues dans cette classe de qualité  
 ↘ 2 plages déclassées  
 - Ste Marie de Mont La dune  
 - Quettehou Le Rivage

# FICHE 3

## BILAN DE LA CAMPAGNE 2012

### Simulations de classements établies sur la période 2002/2012 sur les bases de la directive européenne 2006/7/CEE





# LES PROFILS DE VULNÉRABILITÉ DANS LA MANCHE

La Directive européenne n°2006/7/CE et son décret d'application n°2008-990 imposent aux personnes responsables de la qualité des eaux de baignade (les communes) la réalisation de "profils de vulnérabilité" et la fourniture d'une information adaptée au public.

Ceux-ci ont pour objectif :

- d'identifier et de hiérarchiser les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs,
- de définir les actions visant à supprimer ces sources de pollution ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population.

Le **conseil général de la Manche** et le Service **Santé-Environnement de la Délégation Territoriale de la Manche de l'ARS de Basse-Normandie** se sont associés pour assurer, suivant une démarche globale (homogénéité des profils sur l'ensemble du département, souci d'économie d'échelle), l'élaboration des profils de vulnérabilité des zones de baignade de la frange littorale s'étendant de Sainte-Marie-du-Mont à Lingreville.

Sur le linéaire situé entre les plages de Bricqueville-sur-Mer et de Dragey-Ronthon, un **partenariat** a été mis en place avec le **Syndicat Mixte des Bassins Côtiers Granvillais (SMBCG)**. Le projet Life MARECLEAN, développé sur une large frange littorale de la côte ouest Cotentin d'octobre 2006 à fin 2009, a permis d'acquérir de nombreuses données utiles à l'élaboration des profils sur ce secteur.

Les profils ont bénéficié d'un soutien financier et technique de l'**Agence de l'Eau Seine-Normandie**. Partenaire privilégié, l'**Ifremer** (LERN - Port-en-Bessin) a apporté son savoir-faire et les outils de modélisation hydrodynamique ainsi que son patrimoine de données littorales.



## FICHE 4

# LES PROFILS DE VULNÉRABILITÉ DANS LA MANCHE

Les profils sont aujourd'hui **finalisés**. Après une première phase de validation auprès de l'ARS de Basse-Normandie et des membres du comité de pilotage du projet (CG50, AESN, services de l'État, Comités de la conchyliculture et des pêches...), **les profils ont été présentés aux communes littorales concernées** au cours de cinq grandes réunions de restitution et d'échanges. Il appartient à présent aux communes de valider définitivement leur profil par délibération du conseil municipal avant de les transmettre au Préfet de la Manche.



De manière générale, les profils ont permis de cibler les principales sources potentielles de pollution et d'apporter à l'échelle du département **les conclusions** suivantes :

- une prépondérance des pollutions liées à la collecte des eaux usées qui obligera les collectivités à poursuivre leur effort sur la sécurisation des réseaux,
- un déficit de connaissance sur les réseaux pluviaux qui nécessitera pour les communes concernées la mise en œuvre de diagnostics sur certains secteurs sensibles du département,
- la confirmation de l'influence de la submersion des herbues des grands havres de la côte ouest du Cotentin (Havres de Lessay, de Regnéville et de la Vanlée) par forts coefficients de marée,
- une caractérisation non exhaustive des rejets côtiers qui nécessitera de développer et d'adapter la stratégie de surveillance du milieu ; avec, si besoin, des campagnes de mesures complémentaires sur les secteurs sensibles.

Les profils baignade constituent un premier diagnostic et proposent des mesures pour réduire ou supprimer les sources de pollution. Conscient qu'il est indispensable de continuer à travailler à la préservation de la qualité des eaux, le conseil général a regroupé au sein d'un unique service les compétences en ce domaine, avec, pour ce qui concerne la suite des profils, l'objectif d'actualiser leur diagnostic et de mobiliser les partenaires sur l'identification et la résolution des problèmes rencontrés.

## FICHE 5

### L'information du public

Parmi les dispositions de la nouvelle directive figure l'information du public qui devient primordiale pour réussir l'application d'un dispositif de gestion active.

Celui-ci s'appuie sur plusieurs supports :

#### ■ Une information sur les sites de baignade

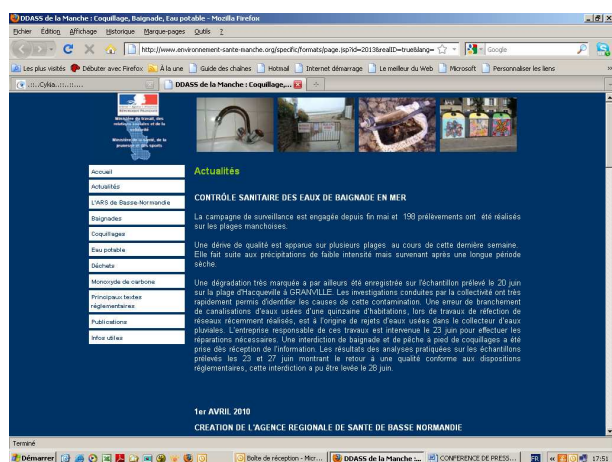
L'affichage des résultats des contrôles sanitaires des eaux, qui est obligatoire sur les lieux de baignade, est mis en œuvre dans le département de la Manche depuis plusieurs années sous la forme de panneaux. L'obligation d'informer le public sur les recommandations des profils de vulnérabilité des plages a justifié la création de nouveaux supports. Etablis suivant le même principe pour l'ensemble des plages du département, ces panneaux reprennent graphiquement la synthèse des données acquises tant en matière de description de la zone de baignade, d'identification des sources potentielles de pollution, d'actions et de mesures de gestion. Un espace est réservé pour l'intégration des résultats des contrôles réalisés sur la qualité des eaux, dont la mise à jour sera assurée régulièrement ainsi que l'historique du suivi.

#### ■ Les sites internet

[http : //www.environnement-sante-manche.org/](http://www.environnement-sante-manche.org/)  
<http://ars.basse-normandie.sante.fr/>  
<http://baignades.sante.gouv.fr/>  
<http://planete.manche.fr>



sur lesquels on peut trouver tout au long de l'année des informations générales, et plage par plage, l'historique des résultats et des classements dont elles ont fait l'objet. Bientôt les profils y seront disponibles.



Au cours de la saison balnéaire les résultats des contrôles sont accessibles sur ces sites et mis à jour quotidiennement sur le site national <http://baignades.sante.gouv.fr/> et le site local [http : //www.environnement-sante-manche.org/](http://www.environnement-sante-manche.org/)

est actualisé et fait état d'un commentaire général dans la rubrique « Actualités ». En cas de pollution prévisible ou réelle induisant des mesures de restriction. C'est à cet endroit que sera résumée la situation et son évolution.

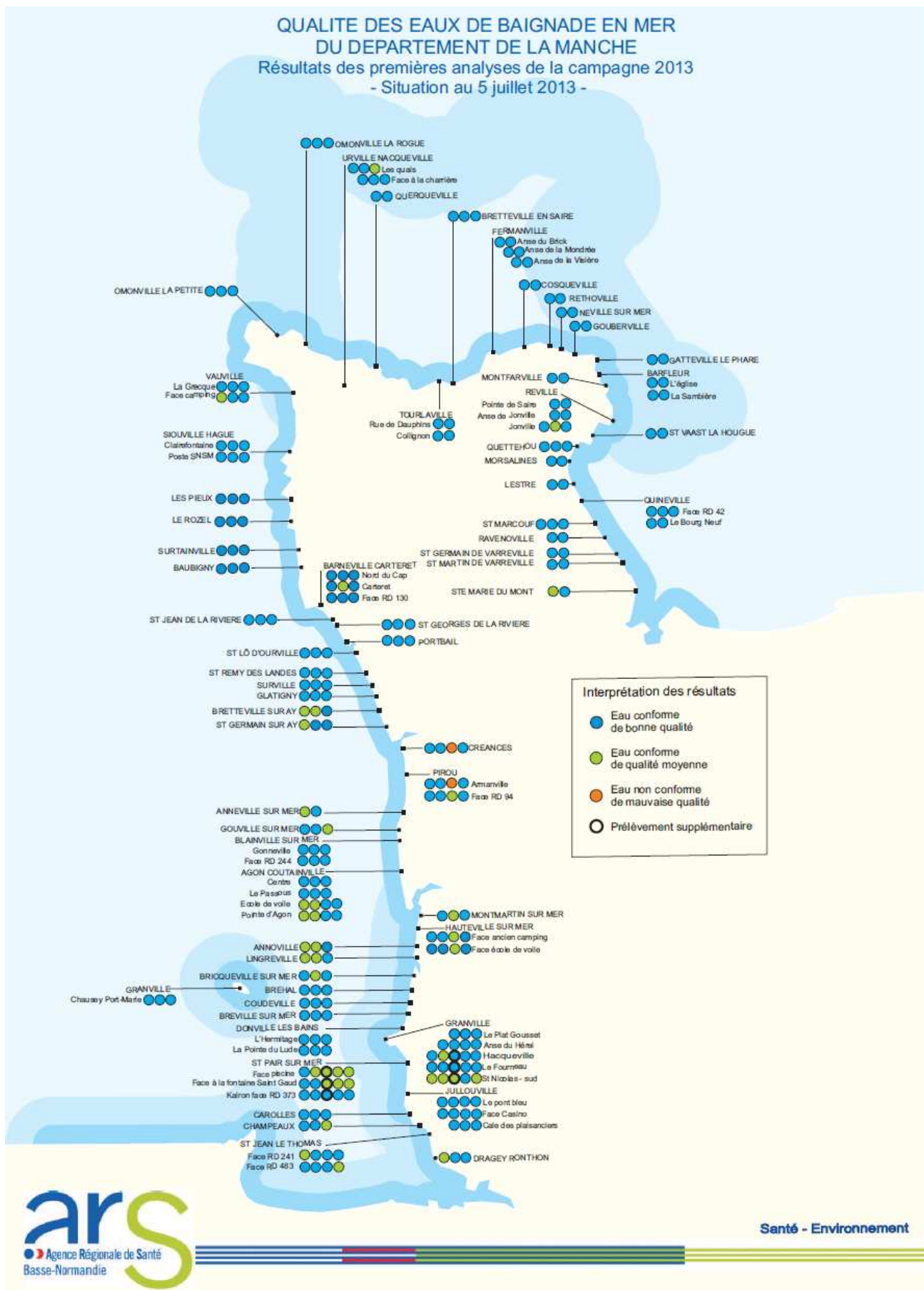
Enfin, en fin de semaine une synthèse des derniers résultats ponctuels observés est proposée sous forme de cartes publiées sur les sites départemental et régional.

#### ■ Dans la presse locale

Un point de situation est relayé régulièrement par la presse locale voire la radio en cas de nécessité.



## Les premiers résultats de la campagne 2013





## FICHE 7

# LES ACTEURS DE LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES EAUX LITTORALES

Depuis 2006, le conseil général de la Manche accompagne, en partenariat avec la délégation territoriale de la Manche de l'ARS de Basse-Normandie, les communes littorales responsables du suivi de la qualité de leurs eaux de baignade en finançant **10 prélèvements / analyses** par site de baignade (*soit 92 sur le département de la Manche répartis sur 63 communes et 16 cantons*).

Le budget pour la saison estivale de 2013 est de plus de **45 000 €**

Les analyses complémentaires réalisées sur les plages les plus sensibles sont quant à elles financées par les communes concernées (*situation pour 25 des 92 plages suivies*).

S'agissant d'un contrôle obligatoire, c'est l'État (via les ARS) qui désigne par notification de marché public, le laboratoire chargé de l'ensemble des prélèvements et des analyses des eaux de baignade, en l'occurrence le LDA 50 pour la période 2010-2012 (marché reconduit en 2013). Le suivi de la qualité des eaux de baignade représente **1200 prélèvements et analyses effectués sur 3 mois**.

En complément de cette action réalisée selon une démarche globale à coût maîtrisé pour disposer de données homogènes à l'échelle du département, le conseil général s'est engagé dans les **réseaux de mesures** suivants :

- Suivi de la qualité des principaux rejets côtiers,
- Suivi de la qualité des gisements naturels de coquillage, ne faisant pas l'objet d'une exploitation professionnelle (en complément du suivi REMI de l'Ifremer),
- Suivi complémentaire de la radioactivité sur quelques plages.

Ces suivis mobilisent en 2013 un budget de **136 000 €** abondé pour moitié par l'**Agence de l'eau Seine Normandie**.



Permettant d'avoir une vision globale sur la qualité des eaux littorales, l'ensemble de ces suivis constitue un enjeu primordial pour le tourisme, pour les activités professionnelles de la mer (*pêche, conchyliculture*), pour la pêche à pied et pour l'image de marque du département.





## FICHE 8

# LES MODALITES D'ACTION DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAYSES DE LA MANCHE



**Le laboratoire départemental d'analyses de la Manche** (LDA 50), Service du conseil général de la Manche, mobilise, chaque été, une équipe d'environ 12 personnes pour participer au bon déroulement de **la surveillance sanitaire des eaux de baignade en mer** du département de la Manche (*soit 5 équivalent temps plein*).

A cet effet, l'équipe du LDA assure :

- plus de 1 200 prélèvements, entre la mi-juin et la mi-septembre, sur les 92 plages suivies du département pendant les heures de plus forte fréquentation,
- les analyses microbiologiques **dans les 6 heures** suivant le prélèvement,
- la transmission électronique des résultats aux services de l'ARS **dans les 48 heures** suivant le prélèvement.

En parallèle, selon le souhait du conseil général d'étendre la surveillance du littoral à des mesures complémentaires, le laboratoire réalise les prélèvements et analyses des échantillons suivants :

- 430 rejets littoraux, examinés selon des paramètres chimiques et microbiologiques
- 200 coquillages de pêche à pied pour un suivi de la qualité microbiologique
- 55 coquillages de pêche à pied prélevés pour une détection de métaux
- quelques sables de plage et coquillages pour un examen de radioactivité

L'ensemble des prélèvements et des analyses est réalisé **suivant les normes internationales**, en particulier, pour l'assurance qualité, la norme NF EN ISO / CEI 17025.

Ces actions sont accréditées par le Comité Français d'Accréditation : **le COFRAC**.



**LDA 50** - avenue de Paris 50008 SAINT-LO cedex – ☎ : 02.33.75.63.00. et [lda50@manche.fr](mailto:lda50@manche.fr)  
Site : [lda.manche.fr](http://lda.manche.fr)

